

L'Etablissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique officiellement créé

Le décret est paru au JO du 24 mars 2010

BORDEAUX-EURATLANTIQUE, l'opération d'aménagement qui dotera l'agglomération bordelaise d'une nouvelle centralité, est officiellement lancée. Le décret portant sur la création de l'établissement public d'aménagement est paru au Journal Officiel du 24 mars 2010.

Rappelons que l'opération qui a le statut d'OIN (Opération d'intérêt national) se développera sur une surface de 738 hectares répartie sur les communes de Bordeaux, de Bègles et de Floirac. L'objectif est de créer, à l'horizon 2030, un centre d'affaires au rayonnement international et de nouveaux quartiers. Il est prévu la construction de 2,5 millions de m² de surface, répartis entre 15 000 logements et 500 000 m² de bureaux. Des commerces et des équipements publics viendront compléter ces aménagements. A terme, le centre ville gagnera 30 000 habitants et plus de 20 000 emplois seront créés.

L'OIN EURATLANTIQUE s'inscrit en Gironde parmi d'autres projets d'ampleur, notamment le prolongement du réseau de tramway, le développement de l'offre TER, de nouveaux franchissements de la Garonne à Bordeaux, le projet CAMPUS, les pôles de compétitivité, les équipements culturels en cours – ARENA et FRAC...

Contacts Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

2, rue Kléber - 92309 Levallois Perret Cedex - galivel@galivel.com - www.galivel.com

Bordeaux-Euratlantique - Christine David-Bollard - 05 56 24 80 63

christine.david-bollard@bordeaux-euratlantique.fr